



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2025-12

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 16
Représentés : 06 Voix délibératives totales : 22

OBJET : Subventions 2025 aux associations

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Adjoint au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Sylvain GALY donne pouvoir à M. Mathieu MONTAIGNE.

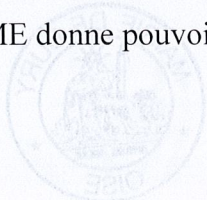
M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Ingrid LACAU donne pouvoir à M. David BELVAL.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à M. Christian MOUREY.

Mme Isabelle MANIETTE donne pouvoir à Mme Nadia PIAI.

Mme Marie-Hélène VANDROMME donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1611-4 relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

Vu l'instruction M57 applicable aux communes ;

Vu les différentes demandes de participation financière déposées par les associations et débattues lors de la commission finances du 25 avril 2025 ;

Considérant que les activités conduites par ces associations sont d'intérêt local ;

À la majorité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré ;

Article unique : Décide de voter l'attribution d'une subvention pour l'année 2025, portées à l'article 65748, aux associations listées ci-après.

Anciens combattants de Bury (UMRAC) : 300 €
Angy-Bury Tennis de Table : 400 €
Association Musicale Bury (AMB) : 900 €
Association Soins Palliatifs (ASP) : 100 €
Association Sportive Collège de MOUY : 300 €
Association Vidéo Travelling : 200 €
CLAPE : 600 €
Club de la Joie de Vivre : 1.000 €
Comité des Fêtes : 13.000 €
Compagnie d'arc Bury : 900 €
Croix Rouge Française : 300 €
Cyclo Club Burysien : 1.000 €
E.N.V.O.L : 100 €
Fil d'Ariane (les déficients visuels) : 50 €
Foyer socio Educatif Collège Mouy : 258 €

Football loisir Bury : 1.000 €
Jardin Familiaux : 500 €
Judokas de Bury : 1.300 €
Les Restaurants du Cœur : 300 €
Mouy Association Thérain Ahtlétic Club : 1.000 €
Olympique club de Bury : 1.500 €
Patrimoine Culturel et Historique : 1.000 €
Prox'art : 250 €
Rando Club Burysien : 400 €
Sauvegarde Vieilles Pierres : 200 €
Secours Catholique : 300 €
Souvenir Français : 100 €
Union sportive de Balagny : 750 €
US Mouy Tennis : 700 €
Verticale Clermontoise : 200 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de St Just en Chaussée.

Bury, le 3 avril 2025

Le Maire,

David BELVAL

